

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie de Molières, sous la présidence de M. Alexandre LACOSTE, Maire.

Monsieur LACOSTE ouvre la séance à 21h00 et procède à l'appel des membres.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Messieurs LACOSTE Alexandre, BESSE Hubert, BESSE Kevin, CASTANG Jean-Claude, Mme COOLEMAN Colette, Messieurs KOEGLER Jean, LAYMOND Eric, VEYSSIERE Xavier,

Absents excusés : Monsieur COUTOU Anthony

Absents :

Pouvoirs :

Monsieur KOEGLER Jean est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité ; il est signé en séance.

2/ Délibération sur la dénomination des voies.

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif sur la dénomination des voies et chemins.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

. Valide cette nouvelle dénomination.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle dénomination et l'installation des panneaux sera repoussé après le 20 juin (élections).

3/ Convention pour le certificat électronique au nom du Maire.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la dématérialisation, il est nécessaire qu'il possède un certificat électronique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

. Décide d'adhérer à cette convention.

4/ Délibération Zéro artificialisation des sols.

Monsieur le Maire explique la motion de l'union des maires ruraux qui conteste l'orientation prise et souhaite une différenciation entre les communes rurales et urbaines afin de ne pas lésés les agriculteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

. Adopte par 9 voix pour et 1 abstention.

5/ Convention fourrière avec la SPA de Bergerac pour l'année 2022.

Monsieur le Maire donne lecture de la Convention fourrière 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

. Décide d'adhérer à cette convention.

6/ Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle avec le CDG24.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

. Décide d'adhérer à cette convention.

7/ Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Le Conseil Municipal constate que les travaux qui ont été fait dans le bourg de Molières, le rendent plus attrayant. Afin de redynamiser le bourg de Molières le Maire propose de soumettre les propriétaires d'un logement vacant à une taxation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

. Adopte cette nouvelle taxation.

8/ Délibération pour la mise en service à Panneau Pocket.

Le maire explique que cette application est une alternative aux panneaux électroniques lumineux et beaucoup moins onéreuses (180€ la cotisation annuelle). Elle permet à tout détenteur d'un smartphone ou tablettes de recevoir des informations sur la commune. Les gestionnaires désignés par la commune peuvent signaler, notifier des informations ou des événements du territoire communal. La Mairie a la possibilité d'y adhérer pour une période de 3 ans (réduction sur la cotisation à l'année).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

. Adhère à ce service pour 3 ans.

9/ Questions diverses

9.1/ PLUI

Réunion du 4 Mars.

Le Conseil se prononce sur sa vision de la commune et de son avenir. Il souhaiterait et donc propose.

- . De conserver la carte communale d'urbanisme existante.
- . La possibilité de dynamiser le bourg avec des nouveaux bâtiments rénovés.
- . De permettre le développement des hameaux.
- . D'éviter les « guirlandes de cabanes » (type Placial)
- . D'avoir une situation évolutive de l'urbanisme en fonction des années par rapport aux besoins, à la différenciation des terrains.

9.2/ Remerciements

Le Maire fait part au Conseil des remerciements de l'Association des amis de la Bastide de Molière (ABM).

9.3/ Association des Maires ruraux

Le Maire propose que la commune adhère à l'association des Maires ruraux (adhésion 100€).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

. Décide d'adhérer à cette association.

9.4/ Les transports scolaires

Le problème est soulevé concernant le transport scolaire pour Lalinde et Beaumont dans l'organisation de la rentrée scolaire prochaine. Une rencontre est à organiser avec Monsieur Catus.

9.5/ L'instruction dans la famille

Jean Koegler fait part au Conseil de sa rencontre avec Monsieur Bouteau et Madame Delbos concernant leurs enfants scolarisés à domicile dans le cadre d'une enquête demandée par l'Inspection académique. Le compte-rendu de cette visite leur sera envoyé.

9.6/ L'organisation des bureaux de vote pour les élections présidentielles les 10 et 24 Avril 2022. Un emploi du temps a été ébauché et sera distribué à tous les membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Signatures :

LACOSTE Alexandre

MARTIN Patrick

LAYMOND Eric

CASTANG Jean-Claude

BESSE Hubert

BESSE Kevin

VEYSSIERE Xavier

COUTOU Anthony

Absent excusé

COOLEMAN Colette

KOEGLER Jean

TRAVERT Rodolphe